



Fiche d'information sur le G.-D. de Luxembourg

Histoire: Le Grand-Duché de Luxembourg est situé au cœur de l'Europe occidentale, entre la Belgique, l'Allemagne et la France. Le Luxembourg a abandonné à l'issue de la Seconde Guerre mondiale son statut de neutralité et a participé à la construction de toutes les institutions de coopération multilatérale. Le Grand-Duché est ainsi devenu membre fondateur de l'Organisation des Nations unies (ONU), du Benelux ou de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

En tant que membre-fondateur de l'Union européenne, le Luxembourg a participé également de manière active à la construction européenne consolidant ainsi au fil du temps la position de Luxembourg-Ville en tant qu'une des trois capitales de l'Europe, à côté de Bruxelles et de Strasbourg. La capitale du Grand-Duché accueille d'importantes institutions communautaires : le secrétariat général du Parlement européen, la Cour de justice, la Banque européenne d'investissement, différents services de la Commission européenne, la Cour des comptes européenne, l'Office des publications, etc. Trois hommes d'État luxembourgeois, Gaston Thorn (de 1981 à 1985), Jacques Santer (de 1995 à 1999) et Jean-Claude Juncker (actuellement) ont présidé la Commission européenne.

Population : après 1945, le Grand-Duché a connu un développement économique remarquable, qui entraînait une progression constante du niveau de vie et assure la paix sociale. Depuis, l'accroissement rapide de la population s'est fait au cours des décennies presque exclusivement par l'immigration. Les étrangers arrivaient en plusieurs vagues : d'abord les Allemands, puis les Italiens et, plus récemment, à partir des années 1960, les Portugais. En raison de l'immigration nette, la population résidente augmente chaque année de plus de 10.000 personnes. Les Portugais, toujours en tête ces dernières années en ce qui concerne les flux migratoires, sont surpassés par les Français en 2014.

Il y a aujourd'hui 562.958 habitants résident au Luxembourg. La part des non-luxembourgeois atteint près de 46 %. Ce sont les Portugais qui représentent la première communauté étrangère, leur part dans la population totale s'élevant à 16,4%. En deuxième place viennent les Français qui forment 7% de la population du Luxembourg. Ces deux communautés étrangères constituent plus de la moitié (50,8%) de la population étrangère au totale. Viennent ensuite les Italiens (3,5%), les Belges (3,3%) et les Allemands (2,3%).

La dépendance à l'égard de l'étranger pour ce qui est de la main-d'œuvre demeure une constante de l'économie luxembourgeoise.

L'enseignement repose sur les trois langues officielles que sont le français, l'allemand et la langue maternelle, le luxembourgeois (« Lëtzebuergesch »), ainsi que sur l'anglais.

Système politique : L'Etat luxembourgeois est une démocratie représentative, sous la forme d'une monarchie constitutionnelle, dont la Couronne est héréditaire dans la famille de Nassau. Cette démocratie parlementaire possède néanmoins une particularité: elle est actuellement l'unique Grand-Duché du monde.

L'organisation de l'Etat luxembourgeois part du principe que les fonctions des différents pouvoirs doivent être réparties entre des organes différents. Tout comme dans de nombreuses autres démocraties parlementaires, la séparation des pouvoirs est souple au Luxembourg. En effet, il existe de nombreuses relations entre les pouvoirs exécutif et législatif mais le pouvoir judiciaire reste totalement indépendant.

Le succès économique du Luxembourg se fonde avant tout sur une grande stabilité politique et sociale ainsi que sur un cadre légal et réglementaire moderne constamment adapté aux évolutions des demandes des marchés nationaux et internationaux, grâce à un dialogue permanent entre le gouvernement, le législateur et le secteur privé.

La stabilité du pays est illustrée par le fait que les changements de gouvernement se font sans heurts et chambardements alors qu'en général, deux des trois principaux partis politiques (Parti chrétien-social, Parti ouvrier socialiste et Parti démocratique), dans le passé, ont pris part à des coalitions gouvernementales à la suite d'élections législatives ayant lieu tous les cinq ans.

Le gouvernement actuel, issu des élections législatives du 20 octobre 2013, sous la présidence de Xavier Bettel, est un gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (Déi Gréng).

En guise de modernisation de l'Etat, un referendum sera organisé au Luxembourg en date du 7 juin 2015 portant sur la participation des résidents étrangers à la vie politique nationale. Il s'agit d'accorder à tous les résidents le droit de participer comme électeurs aux élections pour la Chambre des députés, à la double condition particulière d'avoir résidé pendant au moins dix ans au Luxembourg et d'avoir préalablement participé aux élections communales ou européennes au Luxembourg.

Chef d'État et monarchie : Le Grand-Duc exerce une fonction centrale et essentielle : il est considéré comme la clef de voûte du système institutionnel. Son action respecte toutefois à la lettre la maxime selon laquelle "le Souverain règne mais ne gouverne pas". Le Grand-Duc ne s'implique pas personnellement dans les affaires politiques de son pays

Depuis 2000, le Grand-Duc Henri est le "chef de l'Etat, symbole de son unité et garant de l'indépendance nationale". En tant que tel, il jouit d'une situation juridique caractéristique et de prérogatives attachées à sa fonction. Ses pouvoirs lui sont dévolus par succession dynastique.

Le Grand-Duc représente l'Etat dans ses relations extérieures.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont quatre fils et une fille. Le Prince Guillaume¹ est né le 11 novembre 1981, actuel Grand-Duc Héritier.

Le 20 octobre 2012, S.A.R. le Prince Guillaume, Grand-Duc Héritier de Luxembourg a pris pour épouse la Comtesse Stéphanie de Lannoy qui est devenue Grande-Duchesse Héritière² de Luxembourg.

Le Couple Héritier s'engage activement dans de nombreuses missions économiques.

Industrie : Les débuts de l'industrie luxembourgeoise, qui remontent au milieu du XIXe siècle, sont dominés par la sidérurgie qui a connu un essor considérable à partir de 1950. Cette dominance de l'industrie sidérurgique dans la création de la richesse économique au Grand-Duché a entraîné le gouvernement luxembourgeois à une politique de diversification industrielle. A partir des années '50, le Luxembourg a pu attirer les premières entreprises américaines relatives aux fournisseurs d'automobile comme Goodyear (production de pneumatiques) ou relatives aux matériaux comme DuPont de Nemours (production de polyester) ou encore Monsanto (production de fil en nylon), tout en développant le secteur financier.

Au cours des années '70, l'industrie sidérurgique luxembourgeoise, qui était à l'époque encore le principal pilier de l'économie luxembourgeoise, a été fortement impactée par les crises sidérurgique et pétrolière. En 2002, l'ARBED a fusionné avec deux autres groupes sidérurgiques, Usinor et Aceralia, pour devenir Arcelor, leader dans la production mondiale de l'acier. La fusion d'Arcelor avec Mittal Steel en 2006 a donné naissance au groupe ArcelorMittal, le leader mondial de l'acier qui a son siège au Grand-Duché.

Mais c'est en fin de compte le secteur tertiaire qui a pris la relève de la sidérurgie et qui est devenu la principale locomotive de l'économie luxembourgeoise.

Centre financier mondial : Les années 1960 ont vu l'éclosion de la place financière. Spécialisée à l'origine dans les activités liées à l'euromarché dans les années 1960 et 1970, la place financière s'est ensuite tournée vers la gestion privée et, à partir des années 1980,

¹ Pour de plus amples renseignements voir sous <http://www.monarchie.lu/fr/famille/grand-duc-heritier/index.html>

² Pour de plus amples renseignements voir sous <http://www.monarchie.lu/fr/famille/grande-duchesse-heritiere/index.html>

vers la domiciliation et l'administration de fonds d'investissement. Le Luxembourg est aujourd'hui la deuxième plus importante place financière de gestion de fonds d'investissement au monde, après les Etats-Unis.

La place financière luxembourgeoise est un des principaux centres européens pour la finance islamique. Elle a travaillé dur pour gagner sa réputation de savoir développer des structurations innovantes et d'offrir un service compétent dans ce domaine. En 2002, la Bourse de Luxembourg était la première, en Europe, à coter une obligation islamique (sukuk).

Aujourd'hui, la place financière représente un cinquième du produit intérieur brut (PIB), un dixième de l'emploi national et un tiers des recettes fiscales de l'État.

Économie numérique et médias et production audiovisuelle : Le Luxembourg a toujours joué un rôle pionnier sur la scène médiatique en Europe. Deux géants des médias et des communications sont nés au Luxembourg et continuent aujourd'hui leur développement à partir du Grand-Duché : RTL Group, premier diffuseur européen de télévision et de radio, et SES, premier fournisseur mondial de services de communication et de télédiffusion grâce à une flotte de plus de 50 satellites.

Depuis, de nombreuses autres sociétés actives dans les domaines convergents des médias et des technologies de l'information et de la communication (TIC) se sont établies autour de ces deux piliers au Luxembourg.

Les efforts de diversification du secteur poursuivis par le gouvernement ont pour le reste abouti à une excellente connectivité avec les grands centres européens, à la présence de centres de données de très haut niveau et à un environnement réglementaire favorable à l'économie numérique. Le Grand-Duché s'est forgé au cours des dernières années une image de marque de centre international de haut niveau en matière de sécurité de ses systèmes d'information, pour le commerce électronique et la distribution de contenus numériques. Les 23 connexions en fibre optique vers l'étranger font du Luxembourg le premier pays mondial quant à la bande passante internationale par internaute. En raison de la pénétration de fibre optique extrêmement élevée à travers le pays, le Luxembourg peut se compter parmi les leaders européen en ultra-haut débit.

Par ailleurs, la sécurité de l'information et les réseaux de télécommunications de haute performance constituent une priorité du gouvernement en matière de recherche et développement.

Dans ce contexte, en plus de nombreuses petites et moyennes entreprises, des multinationales de l'économie numérique comme Amazon.com, eBay, PayPal, iTunes ou

encore Vodafone sont présents au Grand-Duché. Ils confirment ainsi le positionnement du Luxembourg en tant que centre névralgique pour les entreprises actives dans le domaine du traitement de données, du commerce électronique et des communications en général.

Le Forum économique mondial vient de publier la 14e édition de son Rapport mondial sur les technologies de l'information. Il s'agit d'un rapport annuel qui comporte un classement de 143 économies selon leur avancement numérique. Le Luxembourg continue sa progression des dernières années pour se situer désormais au rang 9 de ce classement global. Le Grand-Duché occupe même la première place pour l'indicateur "bande passante internet internationale", la deuxième place pour le facteur "lois en rapport avec le domaine TIC", la troisième place pour "l'environnement politique et réglementaire", la quatrième place pour le critère "succès gouvernemental pour la promotion des TIC" et se situe au rang 5 pour "l'importance des TIC pour le gouvernement".

Développement de secteurs d'activité innovants à forte valeur ajoutée : à partir de 2004 a été initiée une nouvelle politique de diversification économique dans une optique de spécialisation multisectorielle : à côté des secteurs des TIC, de la logistique, les technologies de l'espace, les sciences de la santé, le gouvernement luxembourgeois vise à développer le domaine des écotecnologies, dont font partie les secteurs des énergies renouvelables, du recyclage des déchets et de l'eau ou de la construction durable. Ces efforts se situent dans le cadre d'un changement vers une économie plus verte, plus durable et plus économe qui est en train de se développer à l'échelle européenne et mondiale.

L'aéroport international de Luxembourg est le cinquième plus grand aéroport de fret en Europe et la base d'affectation de Cargolux, la première compagnie aérienne tout cargo en Europe. Le réseau mondial de Cargolux et des autres compagnies aériennes cargo propose de multiples destinations quotidiennes vers tous les continents, faisant du Luxembourg une vraie plate-forme de distribution mondiale de marchandises. Avec ses installations de manutention du fret aérien modernes et bien équipées, Luxembourg est un des hubs de fret les plus efficaces d'Europe. De plus, des liaisons ferroviaires vers les ports de la mer du Nord, font du Grand-Duché le « hinterland » des ports d'Anvers, de Zeebrugge, d'Amsterdam, de Rotterdam et de Hambourg. D'autres acteurs de la logistique d'envergure mondiale tels que China Airlines, Cobelfret, DB Schenker, DHL, Kühne + Nagel, Morrisson Express, Nippon Express, Panalpina, TNT ou Yangtze River ont opté pour le Luxembourg comme base opérationnelle pour leurs activités logistiques à forte valeur ajoutée.

En outre, le Luxembourg se veut être une terre d'accueil pour le développement des sciences et technologies de la santé tout en valorisant les compétences actuelles du pays. Toujours dans un souci de développer le tissu économique de manière ciblée par des projets innovants dans des technologies de pointe, l'ancrage définitif du Luxembourg dans le secteur des technologies de l'espace s'est fait en 2005 grâce à l'adhésion du Grand-Duché à l'Agence spatiale européenne (ESA).

Quelques chiffres clés du Luxembourg (surface 2.586 km²) au 1^{er} avril 2015:

- Taux de chômage : 7%
- PIB : 45,2 milliards EUR (2013)
- Structure du PIB (2013) :
 - Services : 86,4 %
 - Industrie : 13,3 %
 - Agriculture : 0,3 %
- Croissance PIB (en volume) : 2,9% en 2014 et 3,3% en 2015
- Dette publique : 23,2% PIB
- Autour de 45% de la main-d'œuvre du pays (385.500 unités au total) est composée de travailleurs frontaliers résidant dans l'un des pays limitrophes (Allemagne, Belgique, France), dont 75.500 sont des frontaliers français, 37.700 frontaliers allemands et 36.000 des frontaliers belges. S'y ajoutent quelque 10.000 agents et fonctionnaires internationaux.

Relations entre le Maroc et le Luxembourg :

- 621 ressortissants marocains résident au Luxembourg.
- Plusieurs entreprises luxembourgeoises disposent d'une présence commerciale au Maroc, notamment ArcelorMittal et DuPont de Nemours, CHAMP ou encore Saint Gobain Abrasives.
- Luxembourg for Finance, l'agence responsable du développement et de la promotion des services financiers au Grand-Duché, et le « Moroccan Financial Board » ont signé en 2012 un protocole d'accord formalisant un partenariat entre les deux institutions. Casablanca Finance City avait signé à travers ce partenariat une première coopération avec une place européenne dans le domaine des services financiers. Cet accord était aussi la première coopération de Luxembourg for Finance en Afrique.
- La compagnie aérienne nationale Luxair opère des vols vers les aéroports de Marrakech et Agadir.
- Dans le cadre d'une convention de collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères du Luxembourg, le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) encourage le transfert et la valorisation de technologie au Maroc par la mise en œuvre d'activités spécifiques.

Les objectifs de la collaboration internationale entre le Luxembourg et, prioritairement, les 10 états du sud de la Méditerranée membres du partenariat EuroMed sont d'améliorer la capacité d'innovation économique des pays concernés grâce au développement des nouvelles technologies, de renforcer et pérenniser les liens économiques entre le Luxembourg et ces pays et enfin, de contribuer à la visibilité du Luxembourg dans les domaines visés.

Une équipe de chercheurs s'est ainsi rendue en mission à Universiapolis, l'Université Internationale Privée d'Agadir, du 28 au 30 janvier 2015. Elle y a notamment rencontré le Président du Logipôle-SMD, le Cluster marocain de la logistique et du transport pour le Sud du Maroc. Cette rencontre fut l'occasion de lui présenter les premiers résultats du projet de coopération lancé en septembre 2014, entre le LIST et le Centre de Recherche et de Valorisation d'Universiapolis.

Accords bilatéraux :

- **Accord relatif aux transports aériens** entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume du Maroc, signé à Rabat, le 19 mai 1961 et entrée en vigueur le 26 février 1965.
- **Convention de non-double imposition** entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume du Maroc tendant à éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Luxembourg, le 19 décembre 1980 et entrée en vigueur le 16 février 1984.
- **Convention de sécurité sociale** entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Royaume du Maroc, signé à Luxembourg, le 2 octobre 2006 et entrée en vigueur le 1^{er} février 2013.

Sources de cette note et liens utiles :

- <http://www.monarchie.lu/fr/index.html>
- <http://www.gouvernement.lu/>
- <http://www.luxembourg.public.lu/fr/index.html>
- <http://www.guichet.public.lu/home/fr/index.html>
- <http://www.luxembourgforfinance.lu/>
- <http://www.luxembourgforbusiness.lu/en>
- <http://www.statistiques.public.lu/fr/index.html>
- <http://www.list.lu/>

Personne de contact au ministère pour des renseignements supplémentaires :

Paul ZENNERS

E-mail: paul.zenners@eco.etat.lu

Tel.: (+352) 247-74126

GSM: (+352) 621 409 141